

Le 03 février 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :** Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :** Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention structure conclue avec la CAF pour le Relais Petite Enfance**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune a mis en place le dispositif du « GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE » au sein de la mairie.

Ce dispositif à destination des familles permet aux parents de bénéficier, gratuitement et en un même lieu (service petite enfance /enfance), de toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin pour choisir sereinement le mode d'accueil qui leur convient le mieux pour leurs enfants (crèche, jardin d'enfants, micro-crèche, assistantes maternelles, maison d'assistantes maternelles).

Monsieur le Maire explique que la commune a conclu une convention d'objectif et de financement avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) pour le Relais Petit Enfance et qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 pour permettre aux agents en charge du guichet unique d'avoir accès à la plateforme « MONENFANT.FR ».

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention conclue avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) pour le Relais Petite Enfance, permettant aux agents municipaux en charge du « GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE » d'accéder à la plateforme « monenfant.fr »

Fait à la Fouillouse, le 03 février 2025

La secrétaire de séance,  
Jean-François MONTMARTIN



Le Maire,  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250203-12-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025